

**ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE
A LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE NAUTIQUE
PATINOIRE "NAUTILIS"**

Direction Ressources - Finances
N° 2020-A- 12

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la décision n° 2017-D-18 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au centre nautique patinoire Nautilus,

Vu, l'arrêté 2017-A-86 du 11 juillet 2017 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur DOLIMONT en sa qualité de vice-président Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'avis conforme du régisseur,

Vu l'avis conforme du mandataire temporaire,

VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté SF/2017-27 est rédigé comme suit ;

"Est nommée, sous la responsabilité du régisseur, mandataire - Madame SiCARD Virginie née le 02 août 1987 à Poitiers"

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté 2017-27 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 9 mars 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **15 juin 2020**
Publié ou notifié,
Le **15 juin 2020**